

TITRES-RESTAURANT : VOTRE CHOIX

NOM et Prénom
Collectivité
Direction
Service
Téléphone :

Selon votre situation, cochez les cases correspondantes et datez et signez ces documents :

Vous travaillez à temps complet :

Vous pouvez bénéficier de 16 titres-restaurant par mois sur 11 mois, à l'exception du mois d'août.

Merci de préciser si, dans le cadre de votre travail, vous bénéficiez d'un repas gratuit fourni par votre employeur ou d'une prime de panier :

OUI NON

Vous travaillez à temps non complet ou à temps partiel :

Vous pouvez bénéficier de :

- ❖ **16 titres-restaurant par mois**, lorsque le nombre de repas compris dans votre horaire de travail journalier est de **5 par semaine**,
- ❖ **13 titres-restaurant par mois**, lorsqu'il est de **4 par semaine**,
- ❖ **10 titres-restaurant par mois**, lorsqu'il est de **3 par semaine**,
- ❖ **6 titres-restaurant par mois**, lorsqu'il est de **2 par semaine**,

Le repas est compris dans l'horaire de travail journalier lorsque vous vous trouvez, dans le cadre de votre cycle de travail régulier, dans l'une des situations suivantes :

- O**
U
- 1) Vous travaillez le matin ET l'après-midi, quel que soit le nombre d'heures de travail
 - 2) Vous travaillez le matin jusqu'à 13 h 30 minimum
 - 3) Vous travaillez l'après-midi jusqu'à 20 heures minimum
 - 4) Vous commencez au plus tard à 19 h 30, pour ceux qui travaillent le soir
 - 5) Vous travaillez au moins 6 heures le matin, pour ceux qui travaillent tôt le matin et sont amenés à prendre un petit déjeuner (par ex : travail de 5 h à 11 h du matin ou de 6 h 30 à 12 h 30)

Indiquez le nombre de repas par semaine compris dans votre horaire de travail journalier :

2 3 4 5

Merci de préciser si, dans le cadre de votre travail, vous bénéficiez d'un repas gratuit fourni par votre employeur ou d'une prime de panier :

OUI NON

Signature de l'agent
Date

Nom et Prénom du Directeur
Visa et Date



REMP LISSEZ LE VERSO SVP

FICHE D'ADHESION AUX TITRES-RESTAURANT

Je soussigné(e)..... (Nom et Prénom),

Souhaite bénéficier des titres-restaurant et autorise mon employeur à prélever mensuellement sur mon salaire la quote-part agent des titres.

Je prends acte que cette autorisation :

- est permanente et reconductible tacitement au 31 décembre de chaque année,
- pourra être résiliée par demande écrite adressée à la DRH avant le 1^{er} décembre pour l'année suivante. Dans ce cas, je ne bénéficierai plus des titres-restaurant pendant une année pleine jusqu'à nouvelle demande.

- a pour conséquence de limiter mon accès au restaurant municipal à 10 repas achetés par mois sur 11 mois si mon temps de travail est supérieur au mi-temps et à 5 si mon temps de travail est égal au mi-temps. L'achat de ces carnets de tickets au restaurant municipal viendra en déduction de mes titres-restaurant.

Ne souhaite pas bénéficier des titres-restaurant.

Date et Signature de l'agent

A RETOURNER IMPERATIVEMENT A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction des Ressources Humaines, 8 rue de la Grosse Ecritoire.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.